

GLOSSAIRE DE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

Abandon :

Concerne le patient ayant signifié sa sortie du programme ou pour lequel l'équipe n'a pas de nouvelle depuis plus de 6 mois malgré au moins une relance de l'équipe (relance par courrier ou téléphonique)

Agence Régionale de Santé (ARS) :

L'ARS est l'autorité administrative compétente en matière de contrôle des exigences réglementaires auxquelles le coordonnateur du programme doit se conformer dans le cadre du régime de déclaration d'un programme d'ETP
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/>

Activités éducatives d'un programme d'ETP :

Ateliers (ou séances) individuelles ou collectives d'ETP réalisées hors séances de diagnostics éducatifs.

Ambulatoire :

Prise en charge du patient non hospitalisé (c'est-à-dire hors hospitalisation conventionnelle, hôpital de jour, séance de dialyse ou de chimiothérapie)

Ateliers et séances :

Temps d'échange organisé et structuré entre un membre de l'équipe ETP et le(s) patient(s) et/ou l'entourage. Ces séances peuvent être individuelles ou collectives. Elles peuvent être un temps dédié à la mise en œuvre du PPS (suivi du programme), de l'évaluation ou du renforcement. Elles peuvent être réalisées en présentiel ou en distanciel

Bilan (initial, intermédiaire, final) :

Il s'agit d'un temps pour faire le point avec chaque patient. Selon le moment de sa réalisation, il a des objectifs différents.

- **Bilan initial** (obligatoire) : l'objectif est de prendre un temps de partage avec le patient notamment pour connaître ses préoccupations, son projet, ce qu'il souhaite améliorer, ce qu'il connaît de sa maladie et de ses traitements, comment il pense pouvoir agir sur sa maladie). Il permet également de repérer les besoins éducatifs du patient, d'identifier les compétences prioritaires à cibler ainsi que les freins et leviers en vue de réaliser un parcours éducatif (synonymes : *BEP = Bilan Educatif Partagé, DE diagnostic éducatif*). Ce bilan permet ensuite de négocier, avec le patient, son programme personnalisé d'ETP.
- **Bilan intermédiaire** (facultatif) : l'objectif est de réajuster le programme personnalisé d'ETP, en cours de parcours et si besoin (synonymes : *bilan d'étape*)
- **Bilan final** (obligatoire) : l'objectif est d'évaluer l'atteinte des compétences ciblées et de recueillir la satisfaction du patient quant au parcours éducatif réalisé (synonymes : *EIF = Evaluation Individuelle Finale*). Ce bilan permet ensuite d'identifier d'autres besoins éducatifs éventuels et d'échanger sur les moyens d'y répondre

Bilan éducatif partagé ou Diagnostic éducatif :

Temps d'échange organisé et structuré individuel réalisé par un ou plusieurs professionnel(s) de l'équipe ETP, pour identifier les besoins et les attentes du patient, formuler avec lui les compétences à acquérir et les priorités d'apprentissage pour la

construction d'un programme d'éducation thérapeutique personnalisé (PPS).

Compétence :

La compétence résulte d'une combinaison de savoirs, savoirs faire et savoirs être mobilisés pour agir de manière adaptée, face à une situation professionnelle donnée. Elle est évaluable. (Dictionnaire interministériel)

La compétence est la capacité à mettre en œuvre des connaissances, des savoirs faire et des comportements en situation d'exécution (AFNOR)

Les compétences sont à considérer non comme un état mais comme un processus qui permet de mettre en synergie des ressources multiples dans une situation professionnelle. Les ressources mobilisées sont diverses : des savoirs, des habiletés ou capacités, des ressources à dimension normative (attitudes, valeurs, normes, identité, rapport au savoir...).

Du point de vue du professionnel, on distingue :

- [Compétences pour dispenser l'ETP](#)
- [Compétences pour coordonner l'ETP](#)

Du point de vue du patient, on distingue :

- Compétences d'auto-soins,
- Compétences de sécurité,
- Compétences d'adaptation.

Consentement :

Le consentement du patient est recueilli lors de son entrée dans un programme d'ETP. Le patient est informé de la possibilité de sortir du programme à tout moment et sans préjudice d'aucune nature. Les procédures permettant de garantir au patient participant au programme que les informations transmises à ses interlocuteurs ne seront pas partagées, sans son accord, avec d'autres interlocuteurs, y compris au sein du programme et/ou de l'équipe soignante. Les obligations qui résultent du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) entrées en vigueur le 25 mai 2018, s'appliquent au cahier des charges des programmes d'ETP.

Coordonner :

Ordonner des éléments séparés, combiner des actions, des activités distinctes en vue de constituer un ensemble cohérent ou d'atteindre un résultat déterminé. Ces [compétences](#) sont d'ordres techniques, relationnels, pédagogiques et organisationnels.

Coordonnateur ou coordinateur :

Personne dont la mission est de centraliser les informations, de mettre en ordre les éléments séparés, d'harmoniser l'action d'un service, d'un groupe...

Les compétences requises du coordonnateur sont décrites dans un référentiel. Elles peuvent être partagées au sein de l'équipe (annexe n°2 de l'arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010).

Il s'agit de [compétences](#) dans trois domaines : technique, relationnel et pédagogique, socio-organisationnel.

Critères et indicateurs d'évaluation :

Ils sont nécessaires car on ne peut pas tout recueillir, tout observer, tout évaluer. Le choix de [critères et d'indicateurs](#) permet donc de centrer son attention sur certains éléments qui nous semblent importants.

- **Les critères** permettent d'apprécier le degré d'atteinte des résultats, des objectifs. Ce sont les repères que l'on choisit pour servir de base à notre jugement. Ils précisent ce que l'on attend, sur quel aspect va porter notre jugement. La liste des critères pourrait être longue, c'est à l'équipe de choisir ce qui est important pour elle, ce qu'elle attend plus précisément comme prise de conscience, comme responsabilisation, comme amélioration ...

Pour un même critère, il est possible de retenir un ou plusieurs indicateurs.

- **Les indicateurs** sont les signes observables, concrets et constituent les données que l'on va recueillir. Ils sont quantitatifs (nombre ou taux) ou qualitatifs. Les indicateurs d'évaluation devront être atteignables. Ils serviront pour l'évaluation annuelle et quadriennale du programme.

Déclaration d'un programme :

Depuis le 1er janvier 2021, les programmes d'ETP ne sont plus autorisés mais déclarés (décret 2020-1832 du 31/12/2020 – arrêté du 30/12/2020).

Si le dossier est complet, l'ARS délivre une attestation de déclaration sans durée de validité. L'obligation de l'auto-évaluation annuelle et de l'évaluation quadriennale demeure.

Dispensation :

Dispenser l'ETP dans le cadre d'un programme, c'est animer des séances éducatives mais pas seulement... C'est aussi réaliser, avec le patient, son bilan éducatif partagé, s'accorder avec lui sur son parcours éducatif personnalisé et par ailleurs, co-évaluer avec lui ses résultats et le chemin parcouru. Enfin, c'est travailler, avec le reste de l'équipe, pour se coordonner et favoriser le développement de l'ETP. Les compétences pour dispenser l'ETP dans le cadre d'un programme sont précisées dans le [Référentiel INPES](#)

L'acquisition de ces compétences est légiférée ; elles requièrent une formation d'une durée minimale de quarante heures (arrêté initial du 2 août 2010, actualisé par les arrêtés du 2 août 2012 puis du 31 mai 2013).

Equipe ETP :

Ensemble de personnes (formées à minima aux 40h à l'ETP) intervenant auprès des bénéficiaires du programme identifiées dans le dossier de déclaration du programme. Se doit d'être pluridisciplinaire et doit obligatoirement comprendre un médecin.

Evaluation :

Consiste à :

- Recueillir des informations
- Porter un jugement
- Prendre des décisions concernant la poursuite ou l'adaptation du programme

Évaluation du programme (auto-évaluation annuelle) :

Évaluation quantitative de l'activité et qualitative de la démarche éducative des pratiques professionnelles visant à améliorer l'organisation et la coordination. Elle met en évidence les points positifs, décèle les difficultés, pour permettre à l'équipe d'améliorer son programme ETP, de l'ajuster au cours de son développement

Évaluation quadriennale :

Conduite sous la forme d'une auto-évaluation, l'évaluation quadriennale permet à l'équipe de :

- Dresser le bilan des 4 années de fonctionnement et de mise en œuvre du programme d'ETP
- Prendre une décision sur les changements et les conditions nécessaires à la poursuite du programme d'ETP.

Formation validante en ETP :

[Arrêté du 14 janvier 2015](#) relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient :

Formation de 40 heures minimum en Éducation Thérapeutique du Patient, certifiante pour les intervenants dans un programme d'ETP. Cette formation validante exclut les présences à des congrès, des journées de formation, FMC et les DU autres que ceux d'ETP (sauf preuves).

- Formation Niveau 1

La formation de niveau 1 en ETP, d'un volume minimum de 40h, est définie par Arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient (modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient)

Elle permet l'acquisition de différentes compétences: relationnelles, méthodologiques, pédagogiques et d'animation de séances éducatives.

- Formation Niveau 2

La formation de niveau 2 en ETP, est une formation approfondie avec des volumes horaires variables (DU d'ETP, master, ...)

File active :

Nombre de patients ayant bénéficié d'un diagnostic éducatif qui a conduit à la rédaction d'un Plan Personnalisé de Soins avec réalisation des ateliers prévus et son évaluation.

Hospitalier :

Statut du patient hospitalisé en service traditionnel, en hôpital de jour, en séances (dialyse, chimio, ...).

Inclusion :

Tout patient intégrant initialement un programme d'ETP selon des critères propres au programme :

- Public : adulte, enfant, adolescent, parents, entourage proche du patient, patients en situation particulière
- Type de maladie : type, stade, évolution, etc.
- Critères cliniques, sociaux, etc.

Concerne les patients ayant eu un Bilan Educatif Partagé et un Plan Personnalisé de Soins (PPS) établi dans l'année (patients n'ayant jamais participé à un programme ou patients ayant déjà participé à un programme mené à son terme et après une interruption de plusieurs mois ou années qui présenterait de nouveaux besoins)

Intervenant Ou Soignant éducateur Ou Animateur d'un atelier :

Tous les professionnels de santé, en institution ou libéraux concernés par l'ETP (médecins spécialistes ou généralistes, infirmiers, diététiciens, kinésithérapeutes, podologues, ergothérapeutes, pharmaciens, psychologues, orthophonistes, ...), mais aussi d'autres personnes pouvant intégrer un

programme d'ETP (Patients, associations d'usagers, esthéticienne, art thérapeute, ...)

- Formés

Tout membre de l'équipe, y compris le coordonnateur, intervenant aux différentes étapes d'un programme ETP et attestant d'une formation d'au moins 40 heures en ETP.

- Non formés

Toute personne membre de l'équipe intervenant dans un programme d'ETP mais qui ne justifie pas d'une formation en ETP. Ces personnes ne peuvent intervenir qu'en binôme avec une personne formée. L'ARS se réserve le droit d'étudier au cas par cas chaque situation où le professionnel serait non formé.

Intervenant occasionnel :

Professionnel non formé à l'ETP qui intervient de façon très ponctuelle en binôme avec un membre de l'équipe. Ne fait pas partie de l'équipe du programme à mentionner dans le dossier de déclaration.

Objectif :

But, cible que quelque chose doit atteindre. But, résultat vers lequel tend l'action de quelqu'un, d'un groupe.

Un objectif pédagogique consiste souvent à développer une compétence et constitue l'une des finalités de l'éducation thérapeutique.

Parcours éducatif :

On parle aussi de programme personnalisé d'éducation thérapeutique. Il est établi, en concertation avec le patient, à l'issue de son bilan éducatif partagé. Il prend en compte ses besoins et ses préférences, s'insère dans la stratégie thérapeutique et est ajusté tout au long de la prise en charge (HAS-Inpes, 2007). Il s'agit de formuler avec le patient les compétences ciblées pour cet ETP voire de préciser également ses objectifs spécifiques et les séances choisies. Il ne doit pas être confondu avec le programme d'ETP tel que déclaré à l'ARS, projet définissant l'ensemble des séances éducatives, individuelles et collectives, qui peuvent être proposées aux patients. Le parcours éducatif personnalisé ne précise que celles retenues pour ce patient.

Patient intervenant, ressource, expert :

Patient faisant partie de l'équipe ETP et pouvant intervenir à différents niveaux comme la conception, l'animation ou l'évaluation du programme d'ETP. Si celui-ci a bénéficié de la formation requise en ETP (cf formation ETP), il pourra animer seul les ateliers. Dans le cas contraire, il devra être accompagné par un autre membre de l'équipe ETP formé. Il est soumis à une charte d'engagement de confidentialité au même titre que les autres membres.

Dans la mesure du possible, le patient devra être membre d'une association de patients ou être en lien avec elle.

Plan Personnalisé de Soins (PPS) :

Synthèse du diagnostic éducatif avec des objectifs fixés en concertation avec le patient. Le PPS prend en compte les besoins du patient, ses attentes et ses préférences. Il définit les

moyens à mettre en œuvre pour acquérir ou mobiliser les compétences du patient au regard de son projet

Programme d'éducation thérapeutique du patient :

Ensemble coordonné d'activités d'éducation destinées à des patients et/ou à leur entourage. Il est animé par des professionnels formés avec le concours d'autres acteurs ou de patients. Il est composé de séances d'ETP individuelles et /ou collectives pour l'acquisition compétences d'auto-soins, et la mobilisation ou l'acquisition de compétences d'adaptation. Il a pour but de répondre de manière adaptée aux problèmes de santé, aux besoins, aux attentes, aux difficultés en tenant compte du contexte de vie du patient et de son environnement.

Référentiel :

Un référentiel n'est pas un programme, c'est un modèle de ce qui est attendu. Un référentiel ETP a pour but de définir les objectifs d'un programme dans une pathologie donnée. Il a valeur de référence et est au service de l'élaboration du programme. En Grand Est, plusieurs ont été produits et sont issus des réflexions des experts de la pathologie concernée.

<https://www.etp-grandest.org/articles/boite-a-outils/>

Ré-inclusion :

Concerne un patient inclus dans un programme d'ETP, à qui il a été proposé dans la continuité de son évaluation finale, un nouveau diagnostic éducatif et un nouveau plan personnalisé de soins (PPS) dans l'année N (non atteinte ou partielle des

objectifs du PPS. Cette ré-inclusion donne lieu à la signature d'un nouveau consentement

Séance ou atelier :

Temps d'échange organisé et structuré entre un membre de l'équipe ETP et le(s) patient(s). Ces séances peuvent être individuelles ou collectives. Elles peuvent être un temps dédié à la mise en œuvre du PPS (suivi du programme), de l'évaluation ou du renforcement. Elles peuvent être réalisées en présentiel ou en distanciel

Séances individuelles/collectives :

La séance individuelle s'adresse à un patient. La séance collective s'adresse à un groupe de patients dont la taille varie, et qui permet une interactivité entre les patients.

Suivi :

Nombre de séances dont le patient a bénéficié après le diagnostic éducatif ou le PPS, séance d'évaluation comprise.

Agence Régionale De Santé Grand Est
Bâtiment Le Platiniium
4 rue des Messageries
57000 Metz
03.83.39.79.79
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/>

Espace Ressources ETP Grand Est
Boulevard René Leriche
67200 Strasbourg
03.90.20.10.30
<https://www.etp-grandest.org/>